

RECTORAT

Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des corps des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques, des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'éducation physique et sportive, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs d'enseignement général de collège, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale.

La rectrice de l'académie de Créteil,

- Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 60-403 du 22 avril 1960 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive ;
Vu le décret n° 68-503 du 30 mai 1968 modifié portant statut particulier des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques ;
Vu le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;
Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;
Vu le décret n° 72-583 du 4 juillet 1972 modifié portant définition de certains éléments du statut particulier des adjoints d'enseignement ;
Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n°86-492 du 14 mars 1986 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'enseignement général de collège ;
Vu le décret n° 88-651 du 6 mai 1988 modifié relatif au statut des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers et à diverses dispositions statutaires applicables aux professeurs techniques adjoints et chefs de travaux pratiques de cette école ;
Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;
Vu le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
Vu le décret n° 2017-120 du 1er février 2017 modifié portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n°2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 portant création du bureau de vote centralisateur pour l'élection des commissions administratives paritaires académiques et départementales ainsi que des commissions consultatives paritaires relevant de l'académie de Créteil ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique précitée en date du 08/12/2022 ;

Arrête :

Article 1er : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire académique des enseignants du second degré, professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION (19 titulaires - 19 suppléants)
--

TITULAIRES

Mme Julie BENETTI	Rectrice de l'académie de Créteil
M. Mehdi CHERFI	Secrétaire général de l'académie de Créteil
M. David BERAHA	Secrétaire Général Adjoint – Directeur des Relations et des Ressources Humaines de l'académie de Créteil
M. Julien LALIVE	Chef de la division des personnels enseignants
Mme Adèle GAY	Chargée d'affaire juridiques
M. Denis ALTHAPARRO	Chef de service de la DPE 5
Mme Valérie MATOULET	Cheffe de service de la DPE 4
M. Charles NAÏM	Doyen des IA-IPR
M. Julien LOCHE	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional en sciences de la vie et de la terre
M. Benoit LASNIER	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional d'éducation physique et sportive
M. Philippe KRIEF	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional EVS
Mme Véronique ARMAND	Inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale en mathématiques
Mme Iman TERY	Inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'arabe
M. Charles KAOUA	Inspecteur de l'Éducation Nationale du 2 nd degré
Mme Marie-Laure DE BUE	Directrice de l'École académique de la formation continue
Mme Valéry LENOBLE	Proviseure du lycée Eugène Delacroix 94 – MAISONS ALFORT

Mme Isabelle SCHIESSLE

Coordinatrice paye de la division des
personnels enseignants

M. Jacques RUSIN

Proviseur du lycée Léon Blum
94 – CRETEIL

M. Lucas DAVID

Proviseur du lycée Jacques Amyot
77 – MELUN

SUPPLÉANTS

Mme Rachel HENRY

Adjointe au Directeur des Relations et des
Ressources Humaines

Mme Sylvie TROUSSET

Adjointe au chef de la division des
personnels enseignants

Mme Marie-Françoise DESJARDINS

Cheffe de service de la DPE 8

Mme Cécile CAPIA-CAMBOUNET

Cheffe de service de la DPE 7

Mme Estelle CAUCHOIS

Principale du collège Jules Ferry
94 – MAISONS ALFORT

Mme Anouk JACOB

Cheffe de service de la DPE 11

Mme Stéphanie GOLOVINE

Cheffe de service de la DPE 10

Mme Sabah LAMECHE

Inspectrice de l'Éducation Nationale
d'Information et d'Orientation

M. Mourad ADDI

Inspecteur de l'Éducation Nationale en S.T.I

M. Pascal GADUEL

Inspecteur d'académie, inspecteur
pédagogique régional d'éducation physique
et sportive

M. Vincent ALBAUD

Adjoint au chef de la division des
personnels enseignants

M. Olivier MONDET

Inspecteur d'académie, inspecteur
pédagogique régional en économie-gestion

Mme Sandra MEUNIER

Inspectrice d'académie, inspectrice
pédagogique régionale EVS

M. Éric METZDORFF

Conseiller technique du recteur pour les
établissements et la vie scolaire

M. Laurent HACHEMI

Principal du collège André Malraux
77 – MONTEREAU-FAULT-YONNE

M. Julien MARTINEZ

Principal du collège Janusz Korczak
94 – LIMEIL BREVANNES

M. Frédéric GAUTHIER

Proviseur du lycée Val de Bièvre
94 – GENTILLY

Mme Myriam HOLMES

Principale du collège Jules Ferry
94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES

Mme Carole FOUQUET

Proviseure du lycée Louis Armand
94 – NOGENT SUR MARNE

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL
(19 titulaires - 19 suppléants)

TITULAIRES

Au titre de la FSU

Mme Véronique PABIAN Professeure agrégée	Lycée Jean Jaurès 93 – MONTREUIL
M. Ludovic CHAPSAL Professeur certifié	Collège Robert Doisneau 93 – CLICHY SOUS BOIS
M. Abdelatif ATOUF PLP	Lycée professionnel Voillaume 93 – AULNAY SOUS BOIS
Mme Karine DARJO CPE	Lycée polyvalent Auguste Blanqui 93 – SAINT OUEN
Mme Soisik ANDRE Professeure agrégée	Lycée général et technologique Romain Rolland 94 – IVRY SUR SEINE
M. Damien BESNARD Professeur certifié	Collège Diderot 93 – AUBERVILLIERS
Mme Emmanuelle NIGUÈS Professeure certifiée	Université Paris Est Créteil 94 - CRETEIL
Mme Kamta RYAM Professeure agrégée	Lycée polyvalent Paul Robert 93 – LES LILAS

Au titre de SUD Education

M. Hendrik DE GRAAF Professeur certifié	Lycée polyvalent Marx Dormoy 94 – CHAMPIGNY SUR MARNE
M. Colin FAVERJON Professeur agrégé	Collège Jean Moulin 93– AUBERVILLIERS
Mme Emilie BENOIT Professeure certifiée	Collège Gustave Courbet 93 – PIERREFITTE SUR SEINE

Au titre de la CGT Educ'action

Mme Laila BOUHBOUH PLP	Lycée professionnel Jean-Pierre Timbaud 93 – AUBERVILLIERS
Mme Jessie TROJA Professeure certifiée	Collège Daniel Fery 94 – LIMEIL BREVANNES
M. Nadir BENMEDDOUR PLP	Lycée professionnel Gourdou Leseurre 94 – LA VARENNE SAINT HILAIRE

Au titre du SNALC

M. Loïc VATIN Professeur agrégé	Lycée général et technologique Marcelin Berthelot 94 – SAINT MAUR DES FOSSES
M. Franck MOULS Professeur certifié	Collège Blanche de Castille 77 – LA CHAPELLE LA REINE

Au titre du SGEN-CFDT

Mme Aude PAUL
Professeure agrégée

Lycée général et technologique Louise
Michel
93 – BOBIGNY

Au titre de la FNEC-FP-FO

Mme Maria ALBAREDE
Professeure certifiée

Lycée Jean Jaurès
93 – MONTREUIL

Au titre de SE-UNSA

Mme Sandrine ROUX
Professeure certifiée

Collège Liberté
94 – CHEVILLY LA RUE

SUPPLÉANTS

Au titre de la FSU

M. Bruno LUTTENAUER
Psy-EN

Circ. Livry-Gargan-Pavillons-sous-bois
93– LES PAVILLONS SOUS BOIS

Mme Laurence GADUEL
Professeure d'EPS

Collège La Maillière
77 – LOGNES

Mme Corine TISSIER
Psy-EN

CIO de Vincennes
94 – VINCENNES

Mme Laurence DOUDOU
Professeure certifiée

Collège Roland Garros
94 – VILLENEUVE SAINT GEORGES

Mme Maud COUTANT
Professeure certifiée

Collège Léonard de Vinci
77– SAINT THIBAUT DES VIGNES

Mme Caroline QUINIOU
Professeure agrégée

Lycée général et technologique Romain
Rolland
94 – IVRY SUR SEINE

M. Philippe BOZON
Professeur d'EPS

Collège Clément Guyard
94 – CRETEIL

Mme Hélène BOYER
Professeure certifiée

Collège Saint-Exupéry
93 – NOISY LE GRAND

Au titre du Sud EDUCATION

M. Baptiste BETTINELLI
Professeur certifié

Collège des Remparts
77 – ROZAY EN BRIE

Mme Manel BEN BOUBAKER
Professeure agrégée

Lycée Jean Zay
93 – AULNAY SOUS BOIS

Mme Fanny BECVORT
Professeure agrégée

Lycée Marx Dormoy
94 – CHAMPIGNY SUR MARNE

Au titre de la CGT Educ'action

Mme Yentl AUDIBERT
CPE

Collège Jorissen
93 – DRANCY

M. Thibaud NICOLAS
Professeur agrégé

Collège Marcel Cachin
93 – LE BLANC MESNIL

M. Robin CANTALOUBE
P.L.P

Lycée Jean Macé
94 – VITRY SUR SEINE

Au titre du SNALC

M. Aissam KROUNA
PLP

SEP du lycée Alfred Nobel
93 – CLICHY SOUS BOIS

M. Olivier DURAND
Professeur certifié

Collège Paul Klee
94 – THIAIS

Au titre du SGEN-CFDT

M. Florent TERNISIEN D'OUVILLE
Professeur agrégé

Lycée général et technologique Jean
Renoir
93 – BONDY

Au titre de la FNEC-FP-FO

M. Abdenour BELLOUT
PLP

SEP du lycée Liberté
93 – ROMAINVILLE

Au titre du SE-UNSA

M. David LELONG
Professeur certifié

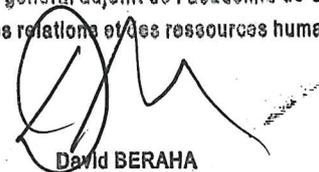
Collège Georges Politzer
94 – IVRY SUR SEINE

ARTICLE 2 : Ces dispositions prennent effet à compter du 4 juillet 2024. L'arrêté de composition du 2 juillet 2024 est abrogé à la même date.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 4 juillet 2024

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des relations et des ressources humaines



David BERAHA